

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

RÈGLEMENT 2024-354 SUR L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT PAR VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES, DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET LES MODALITÉS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 14 janvier 2025, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro **2024-354 SUR L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT PAR VERSEMENTS DES TAXES MUNICIPALES, DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET LES MODALITÉS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/municipalite/administration/taxation-et-role-devaluation> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 21^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Édith Létourneau

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 21e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 21 janvier 2025.

Édith Létourneau

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière